

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville

33730 Villandraut

Tél. : 05.56.25.85.55

Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 17

Le 14 octobre 2011 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 7 octobre 2011

### ***Etaient présents à la réunion :***

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Denis ALPHA, Alain CAPS (Noaillan); Jeanne-Marie BAUP, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste), Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys), Maryse BANQUET RENARD, Mireille CREMEL (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Jean BUNGERT (Préchac), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac), Christian PICARD, Ancre LAFORGUE, Jean BELIARD (Villandraut).

### ***Absents excusés :***

Marielle CRUSE (Préchac), Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis).

### ***Approbation du compte rendu précédent***

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 21 septembre 2011. Madame la Présidente expose que la délibération concernant la création du poste de rédacteur est incomplète et sera précisée sur cette séance au point commission 1. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

## Ordre du Jour

### Commission 1

#### ***Compte rendu de la Commission 1 du 12 octobre 2011***

##### ***Taxe d'aménagement,***

Madame la Présidente rend compte de la réunion de ce jour avec les techniciens de la DDTM concernant la taxe d'aménagement. Après en avoir débattu, le bureau propose à l'Assemblée dans la mesure où les frais occasionnés par l'exercice de cette compétence restent majoritairement aux communes, de ne pas instituer de Taxe d'Aménagement pour 2012 au sein de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut et de laisser aux communes le soin de l'appliquer chacune comme elles le décident.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- ° De ne pas instituer de Taxe d'Aménagement au titre de 2012 pour la Communauté de Communes du Canton de Villandraut,
- ° Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Point budgétaire,***

Monsieur BUNGERT rend compte des travaux menés en commission 1 pour constater que les consommations budgétaires sont normales à cette date sur tous les budgets. La commission a cependant noté ;

- Sur le Budget Général ;

La nécessité de surveiller les dépenses électriques de l'Alsh de Villandraut,

Les primes d'assurance qui couvrent probablement 2010 et 2011,

Les dépenses de personnel qui dépassent les prévisions,

Les frais d'affranchissement où un gros effort a été réalisé,

Et a demandé un point précis des recettes en impôts et dotations.

- Sur le budget annexe Aide à Domicile ;

Les frais de déplacement du personnel ont été remarqués malgré que certains n'en demandent jamais.

- Sur le Budget annexe Multi Accueil

La commission n'a rien relevé de particulier.

- Sur le Budget annexe OM et déchetterie

La commission a remarqué des consommations au chapitre charges de personnel qui s'expliquent par le transfert du personnel au 1<sup>er</sup> février 2011.

- Sur le Budget annexe Transport à la Demande

La commission n'a constaté aucun écart de consommation budgétaire

- Sur le Budget annexe Les 3 Circonscriptions

La commission a statué sur le montant de remboursement du prêt relais contracté dans l'attente du versement des subventions d'investissement. Elle propose de conserver la globalité des 400 000 € prêt consenti à un taux très bas et demande un point précis des dépenses à venir.

### ***Personnel***

#### ***Création d'un poste de Rédacteur à temps complet au tableau des effectifs***

Madame la Présidente expose que la délibération prise en séance du 21 septembre 2011 nécessite une nouvelle rédaction comportant les quelques précisions comme suit ;

Madame la Présidente propose compte tenu de l'examen de ces suggestions de créer un poste de Rédacteur de la fonction publique territoriale avec possibilité de recruter soit un rédacteur, animateur, rédacteur Chef et/ou principal, animateur chef et/ou principal ;

Après en avoir délibéré et l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire :

- Vu la Loi n° 83-638 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale catégorie B, aux grades de Rédacteur et/ou animateur, rédacteur chef, principal, animateur chef et/ou principal ;
- Vu la Loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la Fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier des rédacteurs territoriaux et/ou animateur, rédacteur chef, principal, animateur chef et/ou principal ;
- Vu le décret n° 2002-870 du 3 mai 2002 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 87-1108 du 30/12/1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux catégories A et B ;

Sur le rapport de Madame la Présidente,

Décide de :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste de Rédacteur à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés avec possibilité de recruter soit un rédacteur, animateur, rédacteur Chef et/ou principal, animateur chef et/ou principal ;
- ledit poste est créé à compter du .1<sup>er</sup> octobre 2011 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget général de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut ;

La Présidente,

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### ***Formation des agents –***

Madame la Présidente donne lecture d'un courrier émanant du CNFPT qui souhaite faire un Appel à vœu auprès du gouvernement pour demander renonciation à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- De demander que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

#### ***Plan de formation mutualisé des agents***

Madame la Présidente expose que le CNFPT propose par ailleurs un plan de formation mutualisé, laquelle formation a été instituée par la loi du 19 février 2007, avec pour préambule l'institution d'un règlement de formation qui rappelle le cadre juridique, désigne les différents acteurs qui expose le déroulé d'un plan de formation, les différents types de formation et leur cadre réglementaire, liste les outils, les moyens pour accéder aux examens et concours. Enfin, ce règlement expose comment un agent peut exercer son droit à la formation. Par ailleurs, le Centre de gestion 33 met à disposition une trame de rédaction sur son site.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- S'inscrire dans la démarche de plan de formation mutualisé,
- De procéder au préalable à la rédaction d'un règlement interne de formation avec l'aide du Centre de Gestion,
- De nommer Monsieur BUNGERT au suivi de ce plan de formation mutualisé, Monsieur AUROUX en tant que membre du groupe projet et Mme CRUSE en tant que référent de la Collectivité,
- Charge; Madame la Présidente, de toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

#### ***SCOT – nomination des délégués***

Madame la Présidente expose qu'il convient de compléter et modifier la délibération du 12 février 2010 afférente à la nomination des délégués au SCOT en désignant un délégué par commune comme suit ;

Commune	Référent	Courriel	Tél.
Bourideys	Mireille MORLET	<a href="mailto:mireille.morlet@sfr.fr">mireille.morlet@sfr.fr</a>	06 76 35 10 47
Cazalis	Jean-Claude LASSALLE	<a href="mailto:mairie.cazalis@wanadoo.fr">mairie.cazalis@wanadoo.fr</a>	05 56 65 20 18
Lucmau	Maryse BANQUET-RENARD	<a href="mailto:almael33@orange.fr">almael33@orange.fr</a>	06 89 85 68 58
Noaillan	Denis ALPHA	<a href="mailto:ecureuilman@neuf.fr">ecureuilman@neuf.fr</a>	06 77 40 18 27
Pompéjac	André L'AZOU	<a href="mailto:andre.lazou@orange.fr">andre.lazou@orange.fr</a>	
Préchac	Sandra BAROT	<a href="mailto:sandrabouteiller@wanadoo.fr">sandrabouteiller@wanadoo.fr</a>	
Uzeste	Cécilia MATEU-BAREL	<a href="mailto:ceci_mateuba@yahoo.fr">ceci_mateuba@yahoo.fr</a>	06 80 40 09 10
Villandraut	Jean BELIARD	<a href="mailto:christpicard@orange.fr">christpicard@orange.fr</a>	06 81 95 71 91

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide de :

- Nommer les délégués ci-dessus listés,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

## Commission 2

### *Travaux d'investissement*

Madame la Présidente informe l'assemblée de l'avancée des travaux en matière d'investissement 2011, à savoir ; les travaux à Cazalis sont terminés, à part la signalisation horizontale. Le planning d'exécution définitif sera communiqué dans le courant de la semaine prochaine, il est prévu à ce jour comme suit ;

- Semaines 42-43: préparations de tous les chantiers et pose des bordures puis reprofilage
- Semaine 42: enrobés à Lucmau (travaux EDF seront normalement terminés)
- Semaines 44-45: enrobé sur toutes les communes restantes.

Monsieur CAPS confirme la présence sur la commune de Noaillan de l'Entreprise EIFFAGE.

### *Fauchage*

Monsieur CAPS signale l'absence de deuxième passage en matière de fauchage sur la commune de Noaillan (au moment de la fête locale – début septembre) et demande qu'un rappel à l'ordre soit formulé auprès de la Sarl de la Côte.

## Commission 3

### *Les 3 Cirons*

#### *Permis d'Aménager*

Madame la Présidente expose qu'à l'occasion de la réunion de ce matin avec la DDTM, MM. RAILLARD et SCLAFERT le dossier concernant le Permis d'Aménager pour la zone des 3 Cirons a été abordé. Il convient aujourd'hui de se rapprocher de la DDTM de Langon, Madame ROUQUIGNY, afin d'exposer et préciser la demande de Permis d'Aménager sur les trois points suivants ;

1. Etendre la destination des terrains aux services et commerces
2. Modifier le plan de division en supprimant le bâtiment C dit à créer (blanco)
3. Augmenter la SHON en mentionnant sans limite

Enfin, pour les promesses de vente en cours, il serait utile de tenir compte de l'article L 442-10 du code de l'Urbanisme, en avertissant les futurs acquéreurs de ces modifications.

Ces demandes de modifications effectuées par simple courrier à la DDTM permettront une meilleure comptabilité avec les projets de réalisation en cours sur cette zone.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil communautaire, décide ;

- D'apporter les trois points de modifications sus indiqués à la zone des 3 Cirons et,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

#### *Informations diverses*

Madame la Vice Présidente informe l'assemblée de l'avancée de ce dossier d'une manière plus générale, à savoir ;

- Monsieur ANQUETIL a déposé Permis de Construire et la signature de l'acte authentique avec Monsieur LAUTOUR devrait être programmée avant la fin du mois si le géomètre fournit les documents définitifs pour la préparation de l'acte.
- Deux rencontres ont eu lieu cette semaine avec deux nouveaux acquéreurs potentiels ; un tailleur de pierres et un traiteur à Préchac, le suivi de ces deux nouveaux dossiers sera fait par le chargé de mission économie au Pays des Landes de Gascogne qui les rencontrera pour un entretien approfondi le 24 octobre prochain.
- Une relance d'ancien contact a permis de montrer que l'un d'entre eux est en recherche de financement pour son projet.
- Enfin, un entretien du site est programmé pour la semaine prochaine avec l'aide des agents et du matériel de Noaillan, les déchets seront éliminés par feu sur la zone lequel fera l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Un Rendez-vous est prévu avec Sport Environnement le mardi 18 après midi concernant la prestation paysagère.

### ***Tourisme et culture***

Madame la Vice Présidente informe l'assemblée que le « sentier d'interprétation du patrimoine » à Uzeste est opérationnel et à inaugurer. Ce dossier fait actuellement l'objet d'une demande de règlement de subventions auprès des partenaires.

### **Commission 4**

#### ***Syndicat du Ciron***

Madame la Présidente expose que lors de la réunion du 28 septembre 2011, les délégués de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut ont été les seuls à exprimer leur opposition au programme d'actions présenté en plénière du 21 septembre 2011. Le Président, Monsieur MERIC a manifesté le désir de rencontrer les élus de la Cdc de Villandraut afin d'en débattre. Par ailleurs, des contacts intéressants avec l'entreprise qui gère le « Moulin de Castaing » ont été réaffirmés sur l'intérêt des barrages de Villandraut et Préchac. Afin de s'ouvrir cette possibilité, il conviendrait d'obtenir de la Préfecture une modification de classement de ces ouvrages en Classe 2 et ceci de toute urgence.

Madame la Vice Présidente souligne l'urgence de cette démarche tardive car un Audit sur le barrage de Préchac a été lancé par l'Etat.

#### ***Ordure Ménagères***

Monsieur L'AZOU rappelle à l'assemblée qu'une réunion est prévue le 18 octobre 2011 et insiste sur l'importance de l'ordre du jour qui concernera les tarifs. Afin de préparer cette réunion, le SMIVOM demande à chaque commune de faire le point sur les artisans, le nombre de ½ part enfant et les résidences secondaires qui constituent l'essentiel des différences et des réclamations enregistrées par les services. Par ailleurs, le SMIVOM demande également que les communes assurent un suivi régulier de leur fichier concernant les mouvements de population.

### **Commission 5**

#### ***MSP***

Madame la Vice Présidente rend compte de la réunion du 6 octobre dernier au cours de laquelle M. TROUILLOT a présenté une proposition de montage financier, M. PRADAL ses premières esquisses et les professionnels la dernière version de leur regroupement. L'architecte retravaillera de manière spécifique avec les professionnels pour la prochaine réunion fixée au 20 octobre 2010. Ils sont convenus de se rencontrer une fois par mois pour faire évoluer le projet architectural entre autre.

#### ***ALSH Noaillan –***

Madame la Présidente expose que la consultation pour la Maîtrise d'Œuvre de cet ouvrage est lancée et qu'elle court jusqu'au vendredi 4 novembre 2011 – 12 h, il convient donc de fixer une date de Commission d'Appel d'Offre avant la plénière de novembre qui est exceptionnellement

fixée au jeudi 10 novembre. La date de la CAO pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres est arrêtée au mercredi 9 novembre 2011 à 10 h.

### ***Contrat Enfance Jeunesse - renouvellement***

Madame la Présidente rappelle que lors des plénières précédentes un point régulier a été fait concernant les travaux de bilans et projets de nouvelles actions pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse qui nous lie à la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole. Il convient de l'autoriser à signer le renouvellement du CEJ pour la période 2011 – 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011-2014,
- Charger, Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***MULTI ACCUEIL « La Baleine Bleue »***

Madame LALANNE expose que Mme MOREUX est remplacée par Chloé HENRY depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Cette dernière a organisé une réunion d'information en direction des familles qui se déroulera le 3 novembre prochain.

Par ailleurs, Madame LALANNE rappelle que la commission d'attribution de places au sein de cette structure aura lieu le mardi 22 novembre 2011 au Relais des assistantes Maternelles à 14h afin d'attribuer les quelques places disponibles.

Enfin, Madame LALANNE précise que les programmes des Alsh 3 à 17 ans - Vacances d'hiver qui se dérouleront du 24 au 28 octobre soit la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances scolaires et des Sport vacances pour les plus grands ont été envoyés dans chaque mairie.

## **Commission 6**

### ***Maison partagée – plan financement - consultation***

Madame la Présidente expose que l'ouverture de cette structure préalablement prévue au 15 novembre 2011 se fera plutôt en fin d'année. Dans l'attente, Madame la Présidente propose de présenter un Plan de financement prévisionnel aux partenaires à solliciter dans cette opération afin de procéder dès que possible à de plus gros travaux (toiture, chauffage, électricité, accessibilité) et de lancer dans le même temps une consultation pour la Maîtrise d'œuvre de ces gros travaux de réhabilitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de ; Financer comme ci-dessous exposer l'opération inscrite à la section d'investissement du Budget Général 2011, à savoir ;

#### **Plan de financement prévisionnel**

ESTIMATIFS DES DEPENSES					RECETTES PREVISIONNELLES		
Réhabilitation bâtiment	Garage et Maison	Rdc et Etage	PU	€	Désignation	%	Montant
Réhabilitation couverture	369	245	90	33 210,00	CONSEIL GENERAL		30 000,00
Réhabilitation menuiseries		245	62	15 190,00	DETR 2012		39 000,00
Réhabilitation doublage placo		245	30	7 350,00	CAF		26 000,00
Réhabilitation chauffage		245	96	23 520,00			
Réhabilitation Electricité		245	68	16 660,00			
Revêtement sol		110	30	3 300,00			
Réhabilitation Peinture		245	38	9 310,00			
Maître d'Œuvre				13 000,00	Autofinancement		35 540,00
Autres frais divers				2 000,00			
Equipements bureautique				7 000,00			
<b>TOTAL</b>				<b>130 540,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>130 540,00</b>

- D'autoriser le lancement d'une consultation pour la Maîtrise d'œuvre de ce programme,

- De charger, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Temps libre Multi sport – Règlement Intérieur - facturation***

Madame la Présidente expose qu'il convient pour cette action Temps Libre Multi sport d'adopter le Règlement Intérieur du service et le tarif sachant qu'à la signature du Règlement Intérieur, l'usager se voit remettre une carte ouvrant droit d'accès à 10 séances contre la somme de 10 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'adopter le Règlement intérieur joint à la présente,
- De facturer à l'usager au moment de son inscription les 10 séances de Temps Libre Multi Sport à 10 €,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### ***Jumping de Cazeneuve***

Madame la Présidente signale à l'Assemblée que l'association en charge du Jumping de Cazeneuve qui a été un franc succès cette année adresse ses remerciements à la Cdc pour le concours apporté dans le bon déroulement de cet évènement.

## **Questions diverses**

### ***Transport à la demande « banque alimentaire »***

Madame LALANNE tient à souligner que l'ouverture du vendredi après midi du service transport à la demande en direction des usagers de la banque alimentaire est un réel succès puisque dès le premier jour, le bus était complet, et signale que de nombreuses demandes restent insatisfaites. Elle demande à la commission en charge d'examiner la possibilité d'ouvrir ce service, pour un deuxième aller-retour le vendredi après-midi comme évoqué, au plus tôt. Madame LALANNE suggère que soit examinée également la possibilité d'organiser un voyage annuel ou bisannuel vers le vide grenier qu'organise l'association banque alimentaire (avril et octobre).

Laurence HARRIBEY	Jean-Pierre AUROUX
Denis ALPHA	Alain CAPS
Marianne LABOUILLE	Mireille MORLET
Jeanne-Marie BAUP	Cécilia MATEU-BAREL
Maryse BANQUET RENARD	Mireille CREMEL
Jean BUNGERT	Roselyne LALANNE
Christian PICARD	Jean BELIARD
André LAFORGUE	
Isabelle DEXPERT	André L'AZOU